Règlement financier année scolaire 2023-2024 :

Tarif annuel scolarité par enfant :
380€ soit 126.70 € par trimestre.

Mode de règlement :
Prélèvement mensuel sur 10 mois: le 10 de chaque mois pour un montant de 38€.

Nouveaux parents, Si vous rencontrez une difficulté avec le mode de paiement par prélèvement Merci de s'adresser à la directrice.

Tarif Garderie par enfant :

- Matin 1.50 €
- Midi 1.50 €
- Soir 1.50 €

Mode de règlement : Vous devez acheter un carnet de 10 tickets de garderie auprès de la maîtresse soit 15 euros (par chèque)

Tarif inscription par enfant :

- 20 Euros par enfant p**our les nouveaux élèves**

Mode de règlement : **CHEQUE**

L'OGEC se réserve le droit de refacturer les frais de rejet de prélèvement de d'impayé